

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2016

DCM N° 16-07-07-12

Objet : Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2015-2016.

Rapporteur: M. BELHADDAD

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives, il est proposé de verser les subventions suivantes :

1) Subventions aux associations sportives au titre de la Coupe d'Europe

En complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2015/2016, il est proposé d'accorder des subventions pour l'organisation ou la participation à une Coupe d'Europe, détaillées comme suit :

- 100 000 € à Metz Handball pour la participation de son équipe A féminine au tour principal de la Ligue des Champions après avoir atteint les huitièmes de finales. Aussi appelée C1, la Ligue des Champions est la compétition européenne de référence au cours de laquelle s'affrontent les meilleures équipes et chaque année, les champions nationaux en titre ont le privilège d'y participer. Organisée par la Fédération Européenne de Handball, cette compétition est annuelle et se compose de plusieurs tours de qualification avant d'entrer dans le tour principal et les phases finales. Le club messin accède au top 12 de la Ligue des Champions 2015/2016. En Championnat de France, l'équipe féminine obtient le 28 mai dernier son 20ème titre grâce à une victoire 29 à 27 contre Fleury dans des Arènes combles avec plus de 5 500 spectateurs.
- 35 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames à la Ligue des Champions. Engagées pour la troisième année consécutive en Ligue des Champions, les messines termineront première de leur poule grâce à une victoire face au club de Fénérbahcé tenant du titre, puis s'inclineront en quart de finale contre le club autrichien de Linz. Il est également proposé d'accorder 10 000 € pour le second titre obtenu consécutivement par les messines en Championnat de France grâce à un parcours tout à fait exceptionnel.
- Après une nouvelle saison exceptionnelle sur le plan des résultats sportifs (Champion de France de Triplette, vainqueur de la Coupe de France pour la cinquième année consécutive, double vainqueur en 2012 et 2013 de la Coupe d'Europe des Clubs), il est

proposé d'accorder une subvention de 10 000 € au bénéfice de la Ronde Pétanque selon le détail suivant :

* 5 000 € pour l'organisation à Metz du 1^{er} tour de la Coupe d'Europe des Clubs du 29 au 31 juillet 2016,

* 5 000 € pour la participation de l'équipe A en cas de qualification aux phases finales de la Coupe d'Europe des Clubs. Le second tour sera organisé du 2 au 4 décembre prochain dans le pays qui doit encore être désigné.

2) Subventions de fonctionnement

En complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2015/2016 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé d'attribuer pour un montant total de 34 000 € les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

-Ice Skating Show Metz	4 000 €
- ASPTT Omnisport	30 000 €

(Subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'entretien des installations sportives au complexe des Hauts Peupliers).

3) Financement pour l'organisation de manifestations sportives

Enfin, dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 2 200 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- L'organisation par l'Amicale des Pêcheurs du Sablon d'un «Rassemblement Jeunes» qui aura lieu le 28 août 2016, sur les berges de la Moselle. A cette occasion, les jeunes licenciés âgés de 7 à 15 ans pourront mettre en avant les techniques apprises tout au long de la saison (200 €).

- « Le Raid Saharienne Séries Metz » organisé par l'association Planet Aventure en partenariat avec Ultimate Event Organisation les 17 et 18 septembre 2016. La « Saharienne séries » est un raid multisports qui puise toute son originalité dans l'organisation d'un événement 100% féminin, il allie solidarité, partage et découverte. Cet événement se compose d'une course accessible à toutes (même aux débutantes). Par équipe de deux, elles vont durant deux jours participer à différentes épreuves (Course, Canoë, VTT, Trail, tir à l'arc etc.). Quatre-vingt équipes sont attendues sur cet événement et Metz fait partie des cinq Villes françaises sélectionnées pour organiser ce rassemblement sportif solidaire et social. Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention totale de 2 000 €, dont 1 000 € financés par le Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion dans le cadre de son projet en faveur de l'égalité et de lutte contre les discriminations.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs sportifs,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 191 200 € :

1) Subventions aux associations sportives au titre de la Coupe d'Europe	
- Metz Handball	100 000 €
- Metz Tennis de Table	45 000 €
- La Ronde Pétanque	10 000 €
2) Subventions de fonctionnement	
- Ice Skating Show Metz	4 000 €
- ASPTT Omnisport	30 000 €
3) Financement pour l'organisation de manifestations sportives	
- l'Amicale des Pêcheurs du Sablon	200 €
(« Rassemblement Jeunes » – 28 août 2016)	
- Planet Aventure	2 000 €
(« Le Raid Saharienne Séries Metz » – 17 et 18 septembre 2016, dont 1 000 € financés par le Pôle Politique de la Ville Cohésion Territoriale et Insertion)	

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 14h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ